

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 18 mars 2024 à 19h30, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Lac-Saint-Joseph, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Yvan Côté, Maire
M. Yvan Duval, conseiller
M. Claude Tessier, conseiller
M. Steeve Gauthier, conseiller
M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller
M. Luc Harvey, directeur général & greffier/trésorier

ABSENCE MOTIVÉE:

Mme Jocelyne Boivin, Conseillère
M. Michel Cordeau, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Présences et vérification du quorum ;
3. Acceptation de l'ordre du jour ;
4. Acceptation du procès-verbal de la séance du 19 février 2024 ;
5. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
6. Certificats de crédits disponibles ;
7. Rapport du service d'urbanisme ;
8. Rapport du directeur général ;
9. Programme Station de nettoyage d'embarcations (MELCCFP) ;
10. Patrouille nautique – nomination d'agents de l'autorité relativement à la loi de 2001 sur la marine marchande du Canada (L.C. 2001, c. 26) ;
11. Autres sujets ;
 - 11.1 Adoption – soumission architecte pour le Club-St-Louis ;
12. Période de questions ;
13. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Yvan Côté souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Présence et vérification du quorum

La majorité des membres du Conseil étant présente, le quorum est constaté.

3.- Adoption de l'ordre du jour

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu l'ordre du jour à l'avance et ont pris connaissance du document, M. le Maire en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que modifié par le greffier-trésorier.

CA-24-03-18-01 Sur proposition de Steeve Gauthier dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour tel que modifié est adopté.

ADOPTÉ

4.- Adoption du procès-verbal de la séance du 19 février 2024

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu le procès-verbal à l'avance et ont pris connaissance du document, M. le Maire en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que déposé par le greffier-trésorier.

CA-24-03-18-02 Sur proposition de Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 19 février 2024 est adopté.

ADOPTÉ

5.- Acceptation des listes et rapports mensuels

Le greffier-trésorier dépose les rapports mensuels suivants :

- Liste des comptes payés pour le mois de février 2024 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de février 2024.

CA-24-03-18-03 Sur proposition de Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de février 2024 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

6.- Certificats de crédits disponibles

Le greffier-trésorier dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de mars 2024.

CA-24-03-18-04 Sur proposition de Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par le greffier-trésorier et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

7.- Rapport du service d'urbanisme

CA-24-03-18-05 Sur proposition de Steeve Gauthier dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu de prendre acte du rapport de l'inspecteur municipal ainsi que du service d'urbanisme pour le mois de février.

ADOPTÉ

8.- Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport

CA-24-03-18-06 Sur proposition de Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, que ce conseil prend acte du rapport du directeur général.

ADOPTÉ

9. - Programme Station de nettoyage d'embarcations (MELCCFP)

CONDISÉRANT que la ville demande une subvention en relation avec le programme Station de nettoyage d'embarcations 2023 – 2028 ;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour la ville de se doter d'un tel service ;

CA-24-03-18-07 Sur proposition de Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, que ce conseil approuve la demande de subvention concernant le programme Station de nettoyage d'embarcations 2023-2028 du MELCCFP et autorise le directeur général, M. Luc Harvey à signer tous les documents relatifs à ce programme.

ADOPTÉ

10. - Patrouille nautique – nomination d'agents de l'autorité relativement à la loi de 2001 sur la marine marchande du Canada (L.C. 2001, c. 26) ;

CONSIDÉRANT QUE conformément au paragraphe 196 (1) de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada (L.C. 2001, c. 26) (LMMC), les patrouilleurs nautiques (**SRS Nautique Inc.**) embauchés et mandatés par la **ville de Lac-Saint-Joseph**, peuvent être désignés à titre d'agents de l'autorité pour les fins de l'application de la partie 10 de la LMMC (Embarcation de plaisance);

CONSIDÉRANT la volonté de la **ville de Lac-Saint-Joseph** de faire une demande en bonne et due forme à «Transports Canada» afin que les patrouilleurs nautiques embauchés (**SRS Nautique Inc.**) par la **ville de Lac-Saint-Joseph** puissent être désignés à titre d'agents de l'autorité pour les fins de l'application de la partie 10 de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* et de ses règlements afférents (*Règlement sur les petits bâtiments* et *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance*);

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de faire une demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales afin que les patrouilleurs nautiques engagés (**SRS Nautique Inc.**) par la Ville, puissent délivrer des constats d'infraction au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales en vertu de ladite Loi et des règlements précités ;

CONSIDÉRANT QUE **la ville de Lac-Saint-Joseph** désire procéder à l'octroi d'un mandat externe de (nombre à confirmer) patrouilleurs pour agir comme inspecteurs municipaux sur le Lac-Saint-Joseph, afin d'assurer l'application de ladite Loi et de ses règlements ;

CA-24-03-18-08 Sur proposition de Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité :

QUE le conseil confirme sa volonté de constituer une patrouille nautique afin de surveiller le plan d'eau de la **ville de Lac-Saint-Joseph** pour l'application de la réglementation fédérale associée à la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* (L.C. 2001, c. 26) et de ses règlements ;

QUE le conseil confirme sa volonté de désigner les patrouilleurs nautiques qui seront embauchés (**SRS Nautiques Inc.**), à titre de contractant ;

QUE le conseil confirme sa volonté de faire une demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales pour que ces inspecteurs municipaux soient autorisés à délivrer des constats d'infraction au nom de celui-ci.

ADOPTÉ

11. - Autres sujets

11.1 - Adoption soumission pour le Club St-Louis

CONSIDÉRANT que le conseil avait confirmé des rénovations sur trois ans pour le Club St-Louis;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une seule soumission d'architecte de *firme d'architecte quinzhee* pour la conception d'une nouvelle galerie avec toiture ;

CONSIDÉRANT que nous avons fait les vérifications concernant les coûts et l'entreprise;

CA-24-03-18-09 Sur proposition de Steeve Gauthier dûment faite et appuyée à l'unanimité, que ce conseil approuve la soumission de la firme d'architecte quinzhee à une tarification horaire, jusqu'à concurrence de 25 935 + tx, telle que déposée et autorise le directeur général, M. Luc Harvey à signer la soumission.

12. - Période de questions.

Pas de question

13. - Levée de la séance

La séance est levée

CA-24-03-18-10 Sur proposition de Jean-Sébastien Sheedy, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 19h55.

ADOPTÉ

Yvan Côté
Maire

Luc Harvey
Greffier-trésorier